

**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
DE LAUSANNE**

Allée Ernest-Ansermet
Palais de justice de Montbenon
1014 Lausanne

RECOMMANDE

4-Monsieur
Marc-Etienne BURDET
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

N/réf

JP24.020881ICGS/vbi

(à rappeler dans toute correspondance)

V/réf

Date

14 mai 2024

CITATION A COMPARAITRE

Je notifie la requête de mesures provisionnelles déposée le 8 mai 2024, par TARTAMPIONE à la partie adverse.

Vous êtes cité à comparaître à l'audience

du mercredi 19 juin 2024 à 09:00 heures

à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, Tribunal d'arrondissement,

pour l'instruction des mesures provisionnelles dans la cause en mesures provisionnelles TARTAMPIONE c/ BURDET Marc-Etienne.

De manière à faciliter le bon déroulement de l'instruction (art. 124 al.1 CPC), la partie intimée est invitée à déposer ses éventuelles déterminations sur la requête avant l'audience, dans un délai approprié.

Si vous ne comparez pas, la procédure suivra son cours malgré votre absence

Pour le cas où la partie requérante n'aurait pas effectué l'avance de frais préalablement requise, elle doit le faire à l'audience au plus tard, faute de quoi il ne sera pas entré en matière sur sa requête (art. 101 al.3 CPC).

La présidente :
Christelle GROSJEAN

p.o. V. Baisamy
Gestionnaire de dossiers

Annexe(s) : - requête de mesures provisionnelles et onglet de pièces sous bordereau